



**CONSULTATIONS D'ORIENTATIONS GRATUITES**

**AVEC UN AVOCAT\***

***A l'Ordre des Avocats – place Jean Jaurès – 37 000 TOURS***

- **LUNDI de 09 h à 12 h**
- **MERCREDI de 09 h à 12 h**
- **VENDREDI de 9 h à 12 h**

Inscriptions sur place le jour même : 12 places uniquement par permanence

\*Conditions :

- une seule consultation par personne par an
- ne pas être déjà assisté d'un Avocat (pour toute question relative à une procédure que vous avez en cours, rapprochez-vous de votre Avocat)

Les jours et horaires sont susceptibles de changer à certaines périodes de l'année : retrouvez toutes les informations utiles sur le site Internet de l'Ordre des Avocats :

***[www.barreaudetours.fr](http://www.barreaudetours.fr)***